

AUREILHAN

Bulletin d'Information Municipal

Janvier 2012



CADRE DE VIE :

Page 3

La 1ère rencontre avec les associations aureilhanaises

DOSSIER SPECIAL BILAN DE MI-MANDAT

Pages 4 à 13

RN 21 :

des nuisances insupportables pour la Cité

Pages 14 et 15

A conserver :

le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Pages 18 et 19

Plus d'informations

Page 20



N°13



L'Editorial de Yannick BOUBÉE, Maire



Bulletin d'Information Municipal

Directeur : Yannick BOUBÉE

Rédacteur : Maryvonne GARBAYE

Ont collaboré à ce N° Anne-Lise GAILLARD Bérengère HAURINE Gérard LOPEZ

Impression : GRAPHICOM

Mairie d'AUREILHAN
Place François Mitterrand
BP 40
Tél. : 05 62 38 91 50
Fax : 05 62 38 91 59
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

Ce bulletin, le premier de 2012, est dédié au bilan d'étape du mandat municipal, qui a débuté en mars 2008 et s'achèvera dans 26 mois.

Vous nous avez confié pour 6 ans la gestion des affaires de la Commune, sur la base d'un programme écrit à plusieurs mains, fruit d'un travail collectif réalisé avec des citoyens, des responsables associatifs et des acteurs de la vie de la cité. La Municipalité a toujours pensé que l'action publique se nourrissait de réflexions partagées, de rencontres diverses, d'échanges multiples.

A présent, parce que l'idée que l'équipe municipale se fait de la démocratie l'exige, les élus doivent rendre compte en toute transparence du mandat confié par les électeurs. C'est ce que nous vous proposons aujourd'hui. Lisez le dossier de ce compte-rendu : les lignes de notre profession de foi du mois de mars 2008 ont été reprises et il est indiqué en face de chacune d'entre elles où nous en sommes actuellement. Sur 39 engagements que nous avons pris, 24 sont réalisés à ce jour, 9 le sont partiellement. 85% de nos objectifs ont été atteints ou en cours de l'être. Bien sûr, il se trouvera des esprits chagrins pour penser que ceci ou cela n'a pas été fait, à juste titre parfois d'ailleurs. Pour autant, malgré une conjoncture défavorable, nous respectons notre feuille de route, fidèles au programme que vous aviez validé.

L'année 2011 s'en est allée ; elle aura été utile pour Aureilhan. Retenons pour l'essentiel :
- la population a augmenté, démontrant l'attractivité de la ville (8 139 habitants);
- les grandes orientations stratégiques du Plan Local d'Urbanisme, document programmatique important s'il en est, ont été définies et font consensus ;
- les décideurs départementaux ont pris conscience de la pathologie que constitue pour la ville le trafic de la Route Nationale 21 (avenue Jean Jaurès) ;
- des aménagements routiers ont été réalisés (dont l'extension du giratoire de l'ECLA subventionné à 90% par la société LIDL, les chicanes nord rue du XI Novembre financées par le Conseil Général) ;
- une école primaire, l'école Lamartine, a été complètement rénovée ;
- le projet structurant du mandat, l'espace multisports, est lancé -à ce jour, l'architecte a dessiné l'esquisse-, il sera subventionné à 60% par l'Etat, la Région et le Département.

En 2012, nous poursuivrons avec détermination le développement maîtrisé de la cité, au service de tous ; j'aurai l'occasion d'y revenir.

A vous toutes et à vous tous, Chers Aureilhanais, j'adresse mes vœux chaleureux de bonheur et de sérénité, avec une pensée particulière pour ceux qui sont seuls, ou malades, dans la peine ou le besoin.

Que 2012 apporte à chacune et chacun d'entre vous l'espérance d'un avenir meilleur, dans une société plus équilibrée, plus juste et plus solidaire.

Bonne et heureuse année,

INFO ENERGIE ...

Le développement durable qu'est-ce que c'est ?

La facture EDF : comment la lire et la comprendre ? Comment choisir l'abonnement le mieux adapté à vos besoins ?

Comment acheter malin ?

Le Tarif Première Nécessité, c'est pour qui ?

Comment dépenser moins ?

Et si je m'initiais aux économies d'énergies et aux éco-gestes dans les logements ?

Autant de questions que vous vous posez régulièrement sans jamais avoir le temps d'y apporter des réponses argumentées.

Aussi, nous vous convions à une rencontre à la salle du Conseil de la Mairie d'Aureilhan le jeudi 2 février 2012 18h30 avec Madame GANSMANN Conseillère Energie au PACT Béarn Bigorre.

Elle se fera un plaisir de vous donner tout un ensemble de renseignements et de répondre à toutes vos questions.

« RENCONTRE AVEC LES ASSOCIATIONS AUREILHANAISES » : UNE PREMIERE EDITION ENCOURAGEANTE

L'idée avait germé il y a déjà quelques années au sein de la Municipalité : favoriser une rencontre entre le tissu associatif aureilhanais, particulièrement dense et varié, et les habitants. Ce projet s'est concrétisé le 3 septembre dernier, suite à des échanges fructueux entre les élus et les



responsables associatifs, avec l'organisation de la première rencontre avec les associations aureilhanaises.

Cette manifestation a connu un réel succès de fréquentation, encourageant pour les années à venir.



R a p p e l d e n o s e n g a g e m e n t s

Education - Jeunesse

❖ Poursuite d'aménagements de qualité des bâtiments scolaires (rénovation des salles - adaptation aux exigences pédagogiques)

- Rénovation de l'école primaire Joliot-Curie et création de nouveaux sanitaires **RÉALISÉ**
- Rénovation en cours de l'école primaire Lamartine **RÉALISÉ**

❖ Rénovation et extension de l'école maternelle Marcel Pagnol **RÉALISÉ**

❖ Mise en cohérence du Contrat Educatif Local avec les projets éducatifs **REFLEXION SUR LE NOUVEAU PROJET EDUCATIF LOCAL LANCÉE**

❖ Ouverture d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) **RÉALISÉ**

❖ Mise en place d'un pédibus **A L'ÉTUDE**

❖ Réaffectation de l'immeuble « Pomès » en centre de jeunesse autour de la MJC **EN COURS**

❖ Création d'un centre de loisirs 3-6 ans **RÉALISÉ**

Sécurité

❖ Maintien de l'exigence du contournement Est de l'agglomération pour diminuer le trafic sur l'avenue Jean Jaurès **VOTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL**

❖ Définition des aménagements routiers sur la partie Nord de la rue du XI Novembre

- Mise en place de chicanes pour réduire la vitesse des automobilistes entrant dans la ville **RÉALISÉ**
- Aménagement du carrefour avec la rue de la Moisson **A L'ÉTUDE**

❖ Poursuite de la mise en sécurité des lieux publics **RÉALISÉ EN PARTIE**

❖ Renforcement de la Police Municipale (recrutement d'un Agent le 15 juin 2011) **RÉALISÉ**

❖ Coordination de toutes les actions pour améliorer la sécurité des personnes et des biens (création en avril 2009 d'une cellule de veille avec l'Etat et le Conseil Général) **RÉALISÉ**

Urbanisme

❖ Etude concertée et mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui définira l'aménagement de notre cadre de vie (adoption du Projet d'Aménagement de Développement Durable en septembre 2011) **EN COURS**

❖ Réflexion et étude du maillage des services publics en cohérence avec le PLU **EN COURS**

❖ Révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (procédure maîtrisée par les Services de l'Etat)

Voirie - Espace urbain

❖ Poursuite :

- du programme de rénovation et de création de trottoirs (90 K€ investis en 2008 et 2009, 115 K€ en 2010) **RÉALISÉ EN PARTIE**
- d'aménagement de places de quartier

- Aménagement de la place Florence (mars 2011) **RÉALISÉ**

❖ Rehabilitation du cadre de vie du quartier des Cèdres (Courraous, Arrious, Joulanes) en concertation avec les habitants **EN COURS**

❖ Poursuite de l'aménagement du cœur de la ville, restructuration et embellissement du quartier du Bout du Pont dans le cadre de l'Opération de Rénovation Urbaine (travaux achevés en janvier 2011) **RÉALISÉ EN PARTIE**

❖ Extension du cimetière Nord (acquisition du foncier nécessaire) **EN COURS**

Environnement - Cadre de vie

❖ Amélioration et extension des espaces d'accueil de la forêt (parcours sportif) **RÉALISÉ EN PARTIE**

❖ Développement des modes « doux » de transports (pistes cyclables ou pédestre) en corrélation avec le Plan de Déplacement Urbain (PDU), connexion inter quartiers, liaison avec les écoles et le collège, liaison avec notre parcours santé et le Caminadour **A L'ÉTUDE**

❖ Poursuite de l'enfouissement des réseaux (12 K€ investis en 2008 ; 47 K€ en 2009 et 28 K€ en 2010) **RÉALISÉ EN PARTIE**

❖ Utilisation de l'aménagement paysager comme outil d'embellissement urbain :

- Embellissement du rond-point de la résidence « Les Chardons Bleus », rue du XI Novembre **EN COURS**
- Aménagement du carrefour des rues Marcel Sembat et Jules Guesde **EN COURS**
- Aménagement du carrefour de la rue Jean-Jacques Rousseau et de l'avenue Jean Jaurès **EN COURS**

❖ Mise à disposition des usagers d'outils informatiques facilitant l'accès aux services publics

❖ Refus réaffirmé du projet de barrage de l'Ousse pour protéger l'agriculture et préserver notre environnement (vote d'une motion le 29 avril 2009 par le Conseil Municipal et le 27 mars 2009 par le Conseil Communautaire du Grand Tarbes) **VOTÉ EN CONSEIL MUNICIPAL**

Sports et Culture

❖ Construction d'un espace multisports conçu en concertation avec les associations (le programme est écrit, l'architecte a été choisi en septembre 2011, l'esquisse est dessinée) **EN COURS**

❖ Requalification du Centre Jean Jaurès vers une utilisation à dominante festive **A L'ÉTUDE ET LIÉE À LA RÉALISATION DE L'ESPACE MULTISPORTS**

❖ Responsabilisation partagée des espaces sportifs et culturels (mise en place d'une convention Mairie / Associations en septembre 2009) **RÉALISÉ**

❖ Mise à disposition de nouvelles salles au service des associations :

- Aménagement des locaux sous la scène du centre Jean Jaurès pour l'ASCA Basket (mai 2009) **RÉALISÉ**
- Construction d'un club house pour l'ASCA Tennis (juin 2010) **RÉALISÉ**

❖ Réhabilitation de la Maison du Temps Libre **RÉALISÉ**

❖ Amélioration des espaces sportifs existants (stades Jules Ferry et Pompons verts, tribune du terrain de football sous réserve de la levée de l'interdiction) **CERTAINS AMÉNAGEMENTS ONT ÉTÉ RÉALISÉS**

❖ Valorisation du patrimoine et de l'identité locale :

- Signature de la charte pour le développement de l'occitan **RÉALISÉ**

❖ Développement des activités de l'Espace Public Informatique (EPI) **RÉALISÉ EN PARTIE**

❖ Renforcement de l'identité de l'Espace Culture et Loisirs d'Aureilhan (ECLA) **EN COURS**

Emploi - Développement - Solidarité

❖ Défense et développement du tissu économique local en cohérence avec le développement de l'agglomération tarbaise :

- Mise en place d'une Opération de Modernisation et de Protection du Commerce et de l'Artisanat (OMPCA) de 2009 à 2011 dans le quartier du Bout Du Pont **RÉALISÉ**

❖ Implication volontariste dans l'activité économique du Grand Tarbes, génératrice d'emplois

❖ Extension du réseau de téléalarme et de portage de repas pour les personnes âgées ou dépendantes **RÉALISÉ**

❖ Mise en place d'un service d'aide aux personnes dépendantes

❖ Développement du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Sécurité

En 2008, nous avons pris l'engagement...

... de renforcer la Police Municipale. Cela s'est concrétisé, en 2011, par le recrutement d'un gardien de police. Rappelons toutefois que les missions dévolues à la Police Municipale diffèrent de celles conférées à la Police Nationale et que la présence d'une Police Nationale de proximité, aujourd'hui supprimée par l'Etat, sera toujours nécessaire pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques. Suite à la **fermeture du bureau de Police Nationale à l'automne 2010** (conséquence malheureuse du désengagement de l'Etat), la Municipalité a obtenu du Ministère de l'Intérieur **trois mesures compensatoires**, inscrites dans une convention de partenariat avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique, utile de rappeler :

1) **Un dispositif de prise de plaintes à domicile au profit des personnes âgées ou fragiles.** Les plaignants devront contacter préalablement le Commissariat central de Tarbes qui dépêchera par la suite un fonctionnaire de police (n° du standard : 05.62.44.31.31).

2) **Un dispositif de sécurisation de la Commune par patrouilles de police 7 jours sur 7 et aux horaires les plus sensibles aux faits de délinquance.**

3) **La tenue d'une permanence hebdomadaire (tous les mercredis après-midi de 14h30 à 17h30) par un fonctionnaire de police, dans un bureau de la Mairie.** Ce policier assure un point de contact pour les opérations « tranquillité vacances » et « tranquillité seniors » et reçoit les mentions « mains courantes » ainsi que les plaintes qui ne présentent pas de difficultés particulières.



Sécurisation des abords des écoles par la Police Municipale



Chicanes mises en place sur la RD8

Plus généralement, la sécurité routière demeure une préoccupation majeure de la Municipalité. Des aménagements routiers sont réalisés ou à l'étude afin de sécuriser certains axes. Ainsi, en partenariat avec le Conseil Général, des chicanes ont été mises en place sur la partie nord de la rue du XI Novembre (travaux réalisés et financés par le Conseil Général), permettant de réduire la vitesse des automobilistes entrant dans la ville. Concomitamment à la réalisation de cet aménagement, l'entrée de l'agglomération a été déplacée jusqu'à la limite de l'urbanisation, de manière à étendre la zone limitée à 50 km/h, et la vitesse autorisée entre AUREILHAN et BOURS a été réduite à 70km/h.



La Municipalité a également fait l'acquisition de deux panneaux indicateurs de vitesse qui permettent d'attirer l'attention des automobilistes sur leur vitesse ; leur emplacement est modifié tous les 10 jours.

... de maintenir l'exigence du contournement Est de l'agglomération, afin de diminuer le trafic, aujourd'hui devenu insupportable, sur l'avenue Jean Jaurès. Si aucune solution pérenne ne parvenait à résoudre ce problème majeur et complexe, alors le projet de contournement EST resterait, in fine, à étudier.

Education- **J**eunesse

En 2008, nous avons pris l'engagement de...

... donner la priorité à l'éducation, dans la tradition des Municipalités précédentes. Nous prenons le parti d'investir dans l'avenir : depuis 2008, **1,5 M € ont été employés pour la rénovation ou l'aménagement des bâtiments scolaires.** Revenons un instant sur les principales réalisations du mandat en cours :

En 2009/2010, **l'école maternelle Marcel Pagnol a fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension.** Rappelons que cette opération d'envergure a été élaborée par un groupe-projet, regroupant tous les acteurs de la sphère éducative. 770 m² de locaux ont été rénovés et une extension de 215 m² du bâtiment principal a été réalisée.

En 2010, **l'école primaire Joliot-Curie a été entièrement rénovée.** En outre, 8 nouveaux sanitaires (dont 2 pour personnes à mobilité réduite), ont été aménagés sous le préau.



Ecole Marcel Pagnol



Inauguration de l'école Marcel Pagnol (de gauche à droite) : Y. BOUBÉE, Josette DURRIEU, René BIDAŁ, Jean GLAVANY, Pierre DUSSERT



Ecole Lamartine

À l'été 2011 ont débuté **les travaux importants de rénovation de l'école Lamartine.** Ils sont aujourd'hui achevés. Comme pour l'école Joliot-Curie, cette opération a pour principal objectif d'améliorer le confort thermique et acoustique du bâtiment.



Ecole Joliot-Curie



L'ALAE de l'école primaire des Cèdres

Les efforts de la Municipalité se sont également tournés vers **l'accueil des enfants.** Aujourd'hui, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont organisés pour toutes les tranches d'âges (3/6 ans, 6/12 ans, 11/14 ans et 14/17 ans) afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles. Un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) a été mis en place dans les écoles primaires et propose aux élèves des activités, assurées par les animateurs qualifiés de la Maison des Jeunes et de la Culture, pendant la pause méridienne et les garderies du matin et du soir.

Urbanisme

En 2008, nous avons pris l'engagement d'...
...élaborer le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. La procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été lancée en octobre 2010.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui exprime clairement les grands axes de la politique d'urbanisme et d'aménagement que la Commune souhaite inscrire sur son territoire, a été approuvé par le Conseil Municipal.



Réunion de travail du Comité de Pilotage du PLU

Environnement Cadre de vie

En 2008, nous avons pris l'engagement de...
...réaffirmer notre opposition au projet de barrage de l'Ousse. Ce dossier, réactualisé par l'Institution Adour en 2007, cristallise une très vive opposition tant politique que citoyenne. Tous les groupes du Conseil Municipal d'AUREILHAN sont CONTRE, tous les Conseils Municipaux du canton sont CONTRE, le Conseiller Général du Canton et Député de la circonscription est CONTRE, le Grand Tarbes, toutes tendances politiques confondues, est CONTRE, les associations départementales écologistes et altermondialistes sont CONTRE, l'Association AÏDOT pour la Défense de l'Ousse et de son territoire a repris son activité et est CONTRE.



La vallée de l'Ousse

...d'améliorer et d'étendre les espaces d'accueil de la forêt. Outre l'entretien courant du bois (parking, chemins et parcours sportif remis en état), la Commune organise des coupes de bois qui permettent non seulement d'abattre les arbres dangereux, mais également d'entretenir le site. En 2012, il est prévu de réaliser plusieurs charretières qui permettront de faciliter l'accès à certaines parcelles.

...De plus nous avons poursuivi également l'effort de nettoyage des voies et espaces publics. La Commune a ainsi fait l'acquisition d'une balayeuse d'une plus grande capacité et d'un véhicule électrique d'entretien de proximité.

Coût de la balayeuse (loyer de l'engin + charges de personnel) : 80 000 € par an

Coût du véhicule d'entretien de proximité (amortissement + charges de personnel) : 28000 € par an

Coût de l'élimination de l'ensemble des déchets ramassés : 35 000 € par an.

Coût total « AUREILHAN ville propre » : 143 000 € par an soit 5,5 points de fiscalité locale.

Voirie Espace urbain

En 2008, nous avons pris l'engagement de...
...poursuivre nos efforts en matière de voirie et d'aménagement de l'espace urbain.

La Commune consacre chaque année, en moyenne, 430 000€ pour l'entretien de la voirie, dont 100 000 € pour la réfection des trottoirs.

En matière d'aménagement des espaces urbains, deux opérations majeures ont été réalisées :

- **l'aménagement de la place Florence au quartier des Castors** (création d'un plateau surélevé pour contraindre les véhicules à ralentir, amélioration de l'accessibilité aux commerces avec l'élargissement des trottoirs, aménagement paysager avec la plantation d'arbres.)

- **la restructuration et l'embellissement du quartier du Bout Pont dans le cadre d'une Opération de Renouvellement Urbain** (réhabilitation de la placette commune aux deux villes d'AUREILHAN et de SEMEAC, aménagement de la partie Sud de l'avenue des Sports, de la rue Emile Salles et de l'avenue Jean Jaurès).



Campagne de réfection des trottoirs en 2009



L'aménagement du Chemin des Alouettes
- Création de deux trottoirs, suffisamment larges pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- Renforcement du réseau pluvial pour résoudre l'écoulement des eaux ;
- Réfection de la voirie par le renouvellement de la couche de roulement ;
- Mise en sécurité de la sortie sur la rue du XI Novembre.



La place Florence au quartier des Castors

L'aménagement et l'extension du Chemin du Roy
L'emprise du Chemin a été élargie de 4 mètres à 11 mètres ; des trottoirs ont été réalisés et un parking créé ; les réseaux EDF et France Telecom ont été enfouis et l'ancien réseau de gaz en cuivre remplacé. Enfin, les réseaux d'adduction d'eau potable ont été raccordés entre eux.

De plus, à la demande des riverains, une partie du Chemin du Roy a été mise en sens unique pour améliorer la sécurité.



Le chemin du Roy

... de réhabiliter le cadre de vie du quartier des Cèdres (Courraous, Arrious, Joulanes) en concertation avec les habitants.

Deux chantiers sont en cours : en premier lieu, la Commune d'AUREILHAN a eu l'opportunité d'émarger au **programme de fonds européens « REHABITAT »**, qui vise à améliorer la qualité de vie des populations grâce à des stratégies communes de structurations territoriales et de développement durable. Une partie de ces financements est employée dans le quartier des Cèdres. Il s'agit de prendre en compte les difficultés de socialisation dans ce quartier et de mettre en place des mesures d'accompagnement programmées. Dans ce cadre-là, un **poste d'agent de médiation sociale** a été créé ; l'agent tient une permanence quotidienne au cœur de ce quartier. Ses missions variées (conseiller pour les démarches administratives, aider dans la résolution de conflits, favoriser la communication inter-quartiers...) s'inscrivent parfaitement dans l'esprit du projet REHABITAT.

Au-delà de ce projet, il ne faut pas oublier de mentionner l'action exemplaire de la MJC qui a mis en place des projets éducatifs (en partenariat avec l'Association de Prévention Spécialisée) ainsi qu'un espace dédié aux 18-25 ans. L'objectif de ces actions : tisser des liens sociaux et intergénérationnels, favoriser l'épanouissement des personnes et responsabiliser les jeunes dans une démarche citoyenne.

En second lieu, la Commune est, depuis le mois de décembre, propriétaire du **hameau de Joulanes**. Cette opération de restructuration constitue un enjeu fort : grâce à un accompagnement significatif de l'Etat, l'aide du Conseil Général et un montage financier ingénieux, la Commune a pu acquérir ce site en vue de déconstruire l'existant puis de revendre le terrain viabilisé au bailleur social Promologis. Ce dernier construira 23 pavillons, dont l'accès se fera par la cité des Arrious. **Coût de l'opération (achat, démolition et viabilisation) : 988 000 €.** Compte tenu des subventions obtenues et du prix de la vente à Promologis, seuls **50 000 euros resteront à la charge de la Commune.**

Sport et Culture

En 2008, nous avons pris l'engagement de...

... Réhabiliter la Maison du Temps Libre. La Maison du Temps Libre rénovée a été mise en service en septembre 2008. Trois objectifs étaient poursuivis :

- Rendre indépendante chaque salle pour une utilisation optimale par les associations;
- Mettre aux normes pour améliorer la sécurité et économiser l'énergie;
- Rénover l'ensemble du revêtement pour embellir l'espace.

... de mettre de nouvelles salles au service des associations.

En 2009, la réhabilitation des locaux situés sous la scène du centre Jean Jaurès a permis de mettre à disposition de l'ASCA basket une salle de 60 m², fonctionnelle et conviviale.

En 2010, 3 nouvelles installations ont été réalisées au Parc des Sports de l'Adour :

- Le club house du tennis.
- L'aire de jeux de pétanque.
- L'aire de jeux de boules lyonnaises.



La Maison du Temps Libre



L'aire de jeux de pétanque



L'inauguration des locaux sous scène. De gauche à droite : Y. BOUBÉE, Maire, P. DUSSERT, ancien Conseiller Général, L. LAFFARGUE, trésorier de l'ASCA basket



Le club house du tennis



Le stade de rugby au Parc des Sports.

La Commune fournit un effort important pour l'entretien des espaces sportifs. Ainsi, le gazon des trois terrains du Parc des Sports, du stade des Pompons Verts et du stade Jules Ferry sont régulièrement aérés, tondu et amendés en engrais. En outre, la Commune a fait l'acquisition d'un tracteur (en 2009) pour le nettoyage quotidien du Parc des Sports et de ses abords (ramassage des déchets et des feuilles).



L'aire de jeux de boules lyonnaises



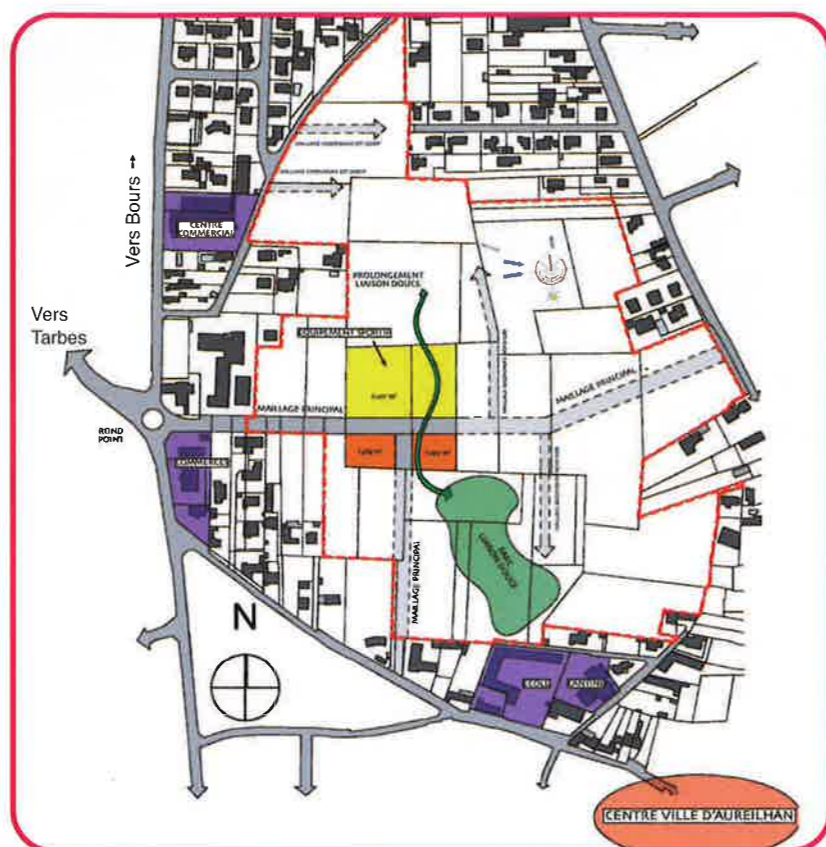
Le stade de football des Pompons Verts

En 2008, nous avons pris l'engagement de...

... construire un espace multisports conçu en concertation avec les associations.

C'est le grand chantier du mandat. La Municipalité a fait le choix, judicieux économiquement et techniquement, d'une construction neuve correspondant parfaitement aux besoins des usagers. Cette opération (dont le coût hors taxe est estimé à 2,6 M€) sera subventionnée à 60% par l'Etat, la Région et le Département. La part de la Commune devrait ainsi s'élever à 1 040 000 €.

A ce jour, le programme a été défini, après concertation des associations concernées, et l'architecte choisi. L'Atelier d'architecture A2A a déjà dessiné les esquisses du futur espace multisports, qui sera bâti dans le quartier Saint-Martin (à proximité du Central Téléphonique France Télécom).



Crédit illustrations : Atelier d'architecture A2A

... de valoriser le patrimoine et l'identité locale. En partenariat avec l'Institut d'Etudes Occitanes, la Commune a signé en décembre 2010 la charte pour le développement durable de l'occitan.

Aureilhan est engagée depuis longtemps dans la défense de la langue occitane, qui fait partie de notre patrimoine.

La Commune a retenu le 1er niveau de certification, qui comprend la réalisation de 5 actions dans un délai de 5 ans : mise en place de panneaux bilingues aux entrées et sorties de la commune, correction officielle des noms de lieux de la commune mal orthographiés, participation à la campagne de communication sur les cours pour adultes « Aprenem l'occitan » par le biais d'affichages, distribution de dépliants d'information et de publication d'articles, constitution d'un fonds d'ouvrages en occitan dans les bibliothèques, alimenté régulièrement, information du public sur l'action menée en faveur de l'occitan.



... de développer les activités de l'Espace Public Informatique.

L'Espace Public Informatique (E.P.I.) a vu le jour en 2002, fruit de la volonté commune de la Municipalité et du Conseil Général de réduire la fracture numérique. Ce service public, à destination des habitants du Canton, est gratuit – sauf l'impression de documents. En moyenne 170 personnes par mois fréquentent ce site. Depuis 2008, en plus des initiations bureautiques de base, une initiation à Internet a été mise en place.

Emploi - **D**éveloppement - **S**olidarité

En 2008, nous avons pris l'engagement de...

... défendre et développer le tissu économique local en cohérence avec le développement de l'agglomération tarbaise.

Dans le cadre de la rénovation du quartier du Bout-du-Pont, la Commune a engagé des crédits pour la mise en place d'une Opération de Modernisation des Pôles Commerciaux et Artisanaux (OMPCA), destinée à aider les commerçants du quartier pour améliorer, réhabiliter et moderniser leurs locaux.

...d'étendre le réseau de téléalarme et de portage de repas pour les personnes âgées ou dépendantes.

La fréquentation de ces deux services, portés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), est en hausse constante : 45% d'inscrits supplémentaires au portage repas depuis 2008 ; pour assurer le service et permettre de répondre à la demande, la commune s'est dotée de containers de grande capacité, chauffants.

Vous trouverez ci-dessous le texte intégral de la délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 21 octobre 2011

La Route Nationale 21 supporte un trafic important : **10 600 véhicules par jour** avaient été comptés en 2007*. Ces chiffres incluent un nombre important de poids lourds, dont le transit sur une voie à caractère urbain peu adaptée aggrave particulièrement les nuisances.

Le 24 juin 2011, pour les travaux d'agrandissement du rond-point de l'intersection de la RN 21 (avenue Jean Jaurès) avec la Rue de la Chartreuse, la Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest a préconisé de réaliser un ouvrage adapté à un trafic évalué à **800 poids lourds par jour**, en l'absence de données précises. Cette situation, au cœur d'une ville de 8200 habitants, est insupportable.

LE CONSTAT :

En effet, **le Conseil Municipal constate et dénonce une situation complexe et sérieuse mais aussi dangereuse**, qui multiplie les impacts sur notre commune :

✓ **en terme de sécurité** : la fréquentation quotidienne de cet axe routier expose les usagers (piétons, cyclistes, et même automobilistes) à un risque fort d'accident. Dernièrement, le pneu d'un poids lourd éclatait, projetant l'enjoliveur de roue sur une façade d'immeuble en plein centre-ville, les traces en sont encore visibles. Les bandes de roulement de pneumatiques échouées sur les trottoirs témoignent de la fréquence de ces événements...

✓ **en terme de bruit** : le trafic expose les riverains de cet axe à des niveaux de bruits et de vibrations élevés. L'État a d'ailleurs subventionné le changement des fenêtres des habitations donnant sur la RN21 afin de renforcer l'isolation phonique des bâtiments**.

La Commune a entrepris de lourds travaux de réhabilitation des écoles primaires situées de part et d'autres de la RN21, intégrant évidemment l'isolation phonique des classes (plaintes des parents d'élèves, céphalées constatées chez les élèves, informations provenant des médecins, ...). Cet axe routier est labellisé « point noir » par l'Etat. Nous actons un problème avéré de santé publique.



✓ **en terme de pollution** : les rejets consécutifs à un trafic si important en zone urbaine sont énormes et ne peuvent avoir que des conséquences néfastes sur la qualité de l'air et la santé des riverains du secteur. Par ailleurs, des propriétaires résignés n'entretiennent plus leur patrimoine. Les suies et particules souillent façades, clôtures, huisseries et décors intérieurs des habitations.

✓ **en terme de risques** : des ensembles routiers de transport de marchandises pouvant être dangereuses et/ou inflammables transitent au sein de la cité, se croisent difficilement par endroits : particulièrement entre les 3 feux tricolores de la traversée urbaine aureilhanaise (notre « centre-ville »), au carrefour du « Bout-du-Pont », ainsi qu'aux intersections de voies ou entrées d'habitations.

✓ **en terme économique** : les plaintes des riverains, de plus en plus nombreuses, montrent une réelle dévalorisation des patrimoines fonciers individuels, sans qu'ils en soient responsables.

Ce trafic si important génère également de sérieux troubles sur le plan de la tranquillité publique.

Le Conseil Municipal estime que le gabarit de cette voie n'est pas dimensionné pour le trafic qu'elle supporte (emprise, stabilisation de la chaussée, vieillissement précoce des plaques et regards, ...).

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fait ressortir **la Route Nationale 21** (avenue Jean Jaurès) et **la Route Départementale 8** (rue du XI Novembre) qui supporte un trafic quotidien de l'ordre de 4500 véhicules/jour, comme des voiries pouvant être qualifiées de « **pathologies urbaines** » : tous les compartiments étudiés (urbanisation, espaces de détente, développement des modes doux de déplacements, ...) se heurtent à ces voies, limitant, contraignant voire interdisant certains projets.

LES SOLUTIONS :

Ce constat établi, notre très vive inquiétude d'hier, notre colère d'aujourd'hui sont, en tout cas nous le pensons, partagées. Il nous appartient de rechercher des solutions.

C'est pourquoi nous proposons de :

1 – COMPTER :

L'actualisation et la précision de l'importance du trafic routier au niveau de la traversée d'Aureilhan par la RN 21 s'avèrent indispensables, puisque les données connues datent de 2007 et que la DIRSO, gestionnaire des routes nationales, n'est pas en mesure de fournir des chiffres récents et précis du trafic sur notre commune.

Par ailleurs, il serait important d'étendre les comptages au-delà d'Aureilhan, dans la partie nord du département des Hautes Pyrénées sur les communes de Vic en Bigorre et Rabastens de Bigorre notamment, afin de pouvoir identifier tant quantitativement que qualitativement (provenance et destination) les flux routiers.

2- STRUCTURER UN SCHEMA DE VOIRIES EFFICACES ET PERENNES :

L'analyse des données obtenues permettra de définir les axes routiers les plus intéressants qui pourront être renforcés, créés, abandonnés, ou favorisés selon le type de trafic que les acteurs souhaiteront leur donner. Le Conseil Municipal pense que les RD 935 entre Vic et Tarbes, RD934 entre Rabastens-de-Bigorre et Vic-en-Bigorre, RD8, RN21, Rode Nord de l'agglomération tarbaise, RD2, ... sont à étudier.

3- IMPLIQUER les Autoroutes du Sud de la France :

la présence de l'autoroute A64 au sud de l'agglomération tarbaise est une opportunité à saisir et le Conseil Municipal soumet à la réflexion collective 2 axes de travail :

- interdiction d'entrée et de sortie pour les poids lourds à la sortie Tarbes Est (sauf desserte locale pour la zone d'activité économique du Parc de l'Adour Séméac-Soues),
- gratuité du tronçon Tarbes Est / Tarbes Ouest afin de ne pas pénaliser l'entrée sur l'A64 par Tarbes Ouest (au moins pour les poids lourds).

4- FAVORISER LE TRANSPORT COLLECTIF :

en expérimentant l'aménagement et la desserte de la RN21 selon 2 pistes de travail :

- structurer le covoiturage par l'aménagement de parkings de regroupement à Orleix (hypermarché) et à Séméac (sortie de l'autoroute), tels que prévus par le plan des déplacements urbains (PDU) du Grand Tarbes et repris dans l'agenda21 du Grand Tarbes,
- envisager des liaisons de transport en commun de type navette entre ces parkings (Séméac, Orleix) et le centre-ville de Tarbes.

5 – EXPLOITER POUR LES MARCHANDISES LE RESEAU FERROVIAIRE EXISTANT :

les transports de maïs, de bois, de véhicules, de produits dangereux, pourraient être redirigés vers le rail, diminuant d'autant la circulation routière. Une réflexion globale comparative sur les modes de transport est à lancer, de manière à résoudre l'ensemble des nuisances générées par

le trafic routier en impliquant les différents acteurs institutionnels et les usagers.

6- CARACTERISER LA RN 21 EN VOIRIE URBAINE DANS LA TRAVERSEE DE LA VILLE

: aménager réellement et de façon complète, en concertation et avec le concours de l'Etat, la RN 21 dans la traversée d'Aureilhan pour lui donner un caractère vraiment urbain. Cette requalification devra permettre son utilisation par les différents usagers (piétons, cyclistes, conducteurs) et favoriser les échanges entre quartiers comme le recommande le Plan Local d'Urbanisme.

NOTRE DEMANDE :

Les éléments de contexte posés, la recherche de solutions s'impose à nous, élus de cette cité, mais pas seulement. Si nous en avançons quelques-unes, toutes dépassent largement nos compétences et capacités d'action d'élus municipaux. En conséquence, au-delà de nos prérogatives communales, nous mesurons que la diversité des acteurs impliqués par la recherche de solutions (État, Conseil Général, Société autoroutière, ...) est grande.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, à l'unanimité, demande à Monsieur le Préfet du Département et à Monsieur le Président du Conseil Général de réunir rapidement l'ensemble des acteurs concernés en constituant un groupe de travail qui permettra de rechercher la(les) solution(s) adaptée(s) à la résolution du problème exposé ci-avant.



*(source étude Plan de Déplacements Urbains du Grand Tarbes en 2009).

** (« Dans les Hautes-Pyrénées, le long de la RN 21, 115 logements et un bâtiment tertiaire ont bénéficié d'une aide de l'Etat de 400 000 € » Sources : Santé Environnement : Les ministères chargés de l'Écologie et de la Santé présentent les grands chantiers de l'année 2011 - Dossier de presse - Ministère de l'écologie - 27 janvier 2011 - Santé-Environnement - 2e plan national 2009-2013 - Bilan des actions menées en 2010 - Rapport du groupe de suivi).

Avenue Jean Jaurès – RN21 et Contournement Est

La distribution récente d'un "tract" aux riverains de l'avenue Jean Jaurès, émanant de monsieur le Maire, portant extrait de la délibération du conseil municipal du 06 juin 2011, pourrait laisser supposer que seule son équipe se préoccupe des problèmes de l'avenue Jean Jaurès et du projet de contournement Est.

Nous, élus du Groupe AUREILHAN CHANGEMENT, tenons à préciser notre position concernant ces questions qui inquiètent à très juste raison nos concitoyens.

Le trafic routier, en particulier des camions, augmente de façon intolérable sur l'avenue Jean Jaurès (RN21), provoquant de graves nuisances et une insécurité flagrante pour les riverains et les usagers, tout comme ceux de la rue du XI Novembre (route de Bours) qui subissent aussi une grosse partie du transit routier, cela ne peut plus perdurer !

Par ailleurs une association l'ADRACE s'est créée à Séméac pour s'opposer au projet de contournement EST, qui a été envisagé comme une solution au problème trafic au cœur de notre commune.

L'AVENUE JEAN JAURES :

Depuis de nombreuses années nous n'avons eu de cesse de signaler et de dénoncer le grave problème du trafic sur l'avenue Jean Jaurès (articles de presse, tracts de campagne, interventions auprès des autorités compétentes).

Nos alertes et nos propositions n'ont pas retenu l'attention et la considération de ceux que nous sollicitons pour soulager le trafic sur cette avenue.

Pourtant, faire appliquer les interdictions d'entrées de ville, et verbaliser les contrevenants démontrera d'emblée, une volonté affirmée de s'attaquer enfin au débit permanent des poids lourds !

Assumant nos responsabilités d'élus et conscients de l'urgence à trouver au plus vite des solutions au désarroi de nombre de nos concitoyens ; notre Groupe a voté, à ce sujet, le 21 octobre dernier, une délibération du Conseil Municipal.

Cet acte fort, pris à l'unanimité, est destiné à sensibiliser les autorités compétentes pour la prise en compte des propositions objets de cette délibération :

- la comptabilisation des flux routiers sur les différents axes.
- La structuration d'un schéma de voirie adapté et l'utilisation des déviations en cours et futures (Nord-Ouest de l'agglomération)
- L'implication des Autoroutes du Sud de la France pour l'interdiction de la sortie et de l'entrée Est de l'autoroute aux poids lourds, sauf desserte locale.

Notre Groupe a insisté sur la nécessité d'interdire le passage aux camions en transit, en réorientant ce flux sur la déviation Ouest en cours de réalisation, **nous ne pouvons plus laisser des véhicules de transport de matières dangereuses, se croiser de façon incessante entre nos deux écoles Joliot Curie et Lamartine !**

Nous nous félicitons que nos demandes soient enfin prises en considération et espérons que le consensus obtenu sur ce dossier aboutisse à des solutions concrètes.

LE PROJET DE CONTOURNEMENT EST

Depuis toujours, nous sommes catégoriquement **opposé au principe de contournement Est de notre agglomération** qui occasionnerait :

- la destruction du milieu naturel
- des nuisances visuelles et sonores sur toute la partie Est de notre commune reliant Orleix à Séméac
- le déplacement de ces nuisances routières d'une partie de la commune vers une autre
- une dégradation du cadre de vie des riverains
- une emprise coûteuse sur des terrains inappropriés au passage d'une voie rapide.

L'ADRACE, association créée récemment pour lutter contre le projet de contournement Est de l'agglomération, a permis de faire prendre rapidement conscience aux responsables politiques de l'ineptie de ce projet.

La constitution d'une telle force de proposition, pour la défense des intérêts des riverains de l'Avenue Jean Jaurès, permettrait également de forcer les autorités compétentes à prendre en considération leurs doléances légitimes.

Nous restons bien sûr à votre disposition, vous pouvez nous contacter au : 06.11.01.65.35

Les Conseillers Municipaux d'opposition du Groupe Aureilhan CHANGEMENT

Vous souhaitez une bonne et heureuse année 2012

Le **16 septembre dernier**, le Conseil municipal a délibéré favorablement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU, ex POS).

Malgré 10 ans de retard, il s'agit d'un acte important pour lequel nous nous sommes investis puisque ce document rejoint largement nos réflexions et propositions que nous avons avancées depuis de nombreuses années. Ce Document de PADD doit être assorti d'orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Autrement dit, l'objectif global est de **ne plus faire comme avant**. Ce qui a rendu jusqu'à maintenant notre commune et son territoire pour le moins chaotique dans son développement. L'urbanisation doit donc être maîtrisée et les équilibres entre les différents espaces (urbain, agricole et naturel) respectés afin d'offrir un cadre de vie satisfaisant et un environnement préservé à la population aureilhanaise.

De nouvelles pratiques devront voir le jour rapidement et nous ne manquerons pas de les faire valoir. La participation effective de nos concitoyennes et concitoyens sera aussi déterminante pour **Vivre Autrement** notre commune d'Aureilhan.

C'est pourquoi,

le projet de Schéma de cohérence territoriale Tarbes-Ossun-Lourdes (SCOT-TOL), fabriqué par un petit "cénacle" sans véritable participation des populations concernées, se trouve en contradiction flagrante.

Il ne peut donc être recevable puisque, par exemple, ce schéma pousse

l'urbanisation potentielle jusqu'au canal de l'Alaric. Il avance aussi le projet de contournement EST de l'agglomération tarbaise lequel figurait déjà dans le schéma de voiries structurantes du Grand Tarbes en 2007 que la majorité municipale aureilhanaise PS, PCF & Vert avait approuvé lorsque J. Glavany en était le président. Ce dernier d'ailleurs défendait encore ce projet néfaste aux dernières élections cantonales de mars 2011 avec Maryvonne Garbaye et Yannick Boubée.

Devant ce tanguage politique de la majorité municipale, la vigilance s'impose donc même si ce projet routier destructeur semble ne plus faire l'unanimité parmi les "décideurs divers et variés".

En aucune façon, ce projet routier ne peut être aussi une alternative à la RN 21 et à ses problèmes comme en rend bien compte la motion sur ce sujet, pour laquelle nous avons été corédacteurs, votée lors de la séance du Conseil municipal du 21 octobre dernier.

Il faudra de toute façon bien garder à l'esprit que l'optimisation du mieux vivre ensemble, ici ou ailleurs, passe par une autre politique nationale et européenne qui fait défaut aujourd'hui et qui répond, tant socialement qu'économiquement, aux intérêts des populations et des salariés.

Jacques Lapalisse & Audrey Mauhourat
Conseillers municipaux d'Aureilhan.

Le 07.11.2011



Depuis octobre 2010, Aureilhan élabore son Plan Local d'Urbanisme (PLU), document stratégique qui organise le développement cohérent de la Commune en prenant en compte tant les impératifs de développement durable, que les besoins des habitants. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) marque la deuxième étape d'élaboration du PLU, après la phase de diagnostic territorial et la tenue d'ateliers thématiques. Toutes les familles politiques du Conseil Municipal (ont) été invitées et se sont investies dans ce travail de réflexion.

Pièce maîtresse du PLU, le PADD en fixe l'économie générale. Le projet communal y apparaît clairement, complété par des orientations ou prescriptions d'aménagement. Au regard du Code de l'urbanisme, le PADD « définit, ..., les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement (...) ». Ces orientations doivent obligatoirement aborder les 3 thèmes principaux du développement durable dans le domaine de l'urbanisme à savoir, le respect du principe d'équilibre, le maintien de la diversité des fonctions urbaines et de la mixité sociale, une utilisation économe et équilibrée des espaces.

Les orientations ont été débattues en réunion du Conseil Municipal le 16 septembre 2011. Quatre grands axes ont fait consensus et ont été retenus :

1) Renforcer la vitalité du territoire

L'objectif est de créer environ 500 logements d'ici 10 à 15 ans, d'en diversifier l'offre, tout en maîtrisant le développement et l'équilibre de l'espace territorial de notre commune.

La volonté communale est également de privilégier les commerces et les services de proximité en favorisant leur implantation (création et renforcement des pôles existants...).

Enfin, la Commune entend assurer à l'activité agricole identifiée l'espace nécessaire à son évolution.

2) Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain

Conformément au « Grenelle 2 », la Commune veut limiter la consommation d'espace en luttant contre l'étalement urbain, en favorisant la construction dans le centre urbain et à proximité immédiate, en particulier dans les « dents creuses ».

3) Garantir la diversification des fonctions urbaines et l'équilibre du territoire

Aureilhan souhaite favoriser la mixité sociale dans les nouveaux quartiers et encourager les formes urbaines économes en consommation d'espace, en cohérence avec le bâti existant. Il s'agit par ailleurs de maîtriser l'urbanisation en fonction des ressources et capacité des réseaux, et de permettre le développement de logements économes en énergies.

Le PADD est également l'occasion de préciser la volonté d'instaurer des circulations douces qui permettent un accès facile et sécurisé aux commerces et services de proximité, et de supprimer les nuisances liées notamment à l'important trafic de la RN 21.

4) Préserver et mettre en valeur les ressources du territoire (patrimoine bâti et naturel)

Il est nécessaire de valoriser le patrimoine industriel et architectural de la ville et d'adapter les exigences architecturales et urbaines au contexte local.

La Commune affirme sa volonté de préserver les espaces naturels identifiés et en cours (Natura 2000), les milieux naturels terrestres et aquatiques, de promouvoir les coupures vertes entre les différents espaces. Enfin, il faut adapter, limiter voire interdire les constructions dans certains secteurs en fonction du ou des risques encourus.

Ainsi donc, toutes les sensibilités, sans exception, ont approuvé l'ensemble de ces orientations vertueuses. Donc, le cap est défini et la route tracée pour ce document guidé par le seul intérêt général, fruit du travail sérieux du Conseil Municipal.

Pour le Parti Socialiste,
Claude PAHU

Pour le Parti Communiste,
Simone GASQUET

Pour Europe Ecologie - Les Verts,
Yves CARRIÉ

Commune d'AUREILHAN

DICRIM simplifié

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants d'AUREILHAN constitue une des préoccupations essentielles de l'équipe municipale. Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous remercie de consulter attentivement cette plaquette et de la **conserver précieusement**.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire,
Yannick BOUBÉE.

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :
- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

Information acquéreurs et locataires

La loi du 30/07/03, codifiée à l'article L125-5 du code de l'environnement, oblige à informer l'acheteur ou le locataire de tout bien immobilier (bâti ou non bâti) situé en zone sismique et/ou appartenant à un Plan de Prévention des Risques prescrit ou approuvé.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie ou se connecter sur le site : www.hautes-pyrenees.gouv.fr, rubrique Santé-Sécurité / Sécurité civile, IAL

Nids de frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et muni d'une tenue spéciale de protection intégrale.

Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel (carence avérée des sociétés spécialisées ou nid trop difficile d'accès)

Le coût de cette intervention est supporté par le propriétaire du lieu où se situe le nid.

Canicule

- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise

Si vous êtes témoin d'un événement,
voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie

Téléphone	05.62.38.91.50
Fax	05.62.38.91.59
Mail	mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr
Horaires d'ouverture	Du lundi au Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Sites internet utiles :

Services de l'état des Hautes-Pyrénées
<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>

Pour en savoir plus sur les risques majeurs
<http://www.prim.net>

Pour en savoir plus sur les risques du département
<http://www.risquesmajeurs.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr>

Pour plus de renseignements sur notre commune
mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- la diffusion de messages par les haut-parleurs
- la sirène
- le panneau lumineux

LES BONS REFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Risque majeur : Phénomène caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

DANS LES CAS	AVANT	PENDANT	APRES			
	<p>Prévoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde 	<p>- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci contre)</p> <table border="1"> <tr> <td> <p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p> <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p> </td> <td> <p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p> </td> <td> <p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p> <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p> </td> </tr> </table>	<p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p> <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p> <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p>	<ul style="list-style-type: none"> - écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours
<p>Écouter la radio France-Info et radios locales</p> <p>Pour information sur l'évolution de la situation</p>	<p>Ne pas aller chercher les enfants à l'école</p> <p>Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants</p>	<p>Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale</p> <p>Pour libérer les lignes pour les secours</p>				

CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation :
- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

Confinement :
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
- Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)



Rupture de barrage

- Respecter les consignes données (évacuation ou non, itinéraires à emprunter)
- Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant)
- Ne pas revenir sur ses pas
- S'éloigner des ponts et torrents



Tempêtes – Vent violent

- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



Feux de forêts

- AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations
- PENDANT:
- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement
 - S'éloigner dos au vent
 - Respirer à travers un linge humide
 - Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie



Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol



Chutes de blocs - Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement; s'éloigner du point d'effondrement

Risque industriel – Nuage toxique
Transport de Matières Dangereuses

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle
- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations
- Couper la ventilation et la climatisation



Avalanches

- Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement
- Se mettre à l'abri
- Fuir latéralement à la coulée
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Pris **dans** une avalanche : fermer la bouche, se cramponner à tout obstacle pour ne pas être emporté,
- Pris **sous** une avalanche : faire une poche d'air au niveau du visage et ne plus bouger; émettre des sons brefs pour ne pas s'essouffler



Séisme

- PENDANT:
- Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur
 - Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...
 - Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz)
- APRES:
- Couper le gaz et l'électricité; pas de flamme
 - Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place..)
 - Se conformer aux consignes données par les autorités

Le Conseil Municipal a décidé

En 2011, le Conseil Municipal s'est réuni 10 fois. Il a notamment décidé :

⇒ **le 11 février 2011,**

- de créer un poste de gardien de police municipale
- de faire un point d'étape sur le Plan Local d'Urbanisme : présentation des éléments de diagnostic et programmation des ateliers thématiques

⇒ **le 8 avril 2011,** de débattre des orientations budgétaires

⇒ **le 22 avril 2011,**

- de voter le Compte Administratif 2010
- de voter les taux des taxes locales et le Budget 2011

⇒ **le 6 juin 2011,**

- d'élire 2 nouveaux Adjointes (Mme Simone GASQUET et M. Emmanuel ALONSO en remplacement de Mme Chantal BADENCO et M. Louis CANDAU, démissionnaires)
- de définir les modalités d'acquisition du Hameau de Joulanes et de solliciter différents concours financiers
- de faire un bilan à mi-parcours du programme européen REHABITAT

⇒ **le 17 juin 2011,** d'élire les délégués aux élections sénatoriales

⇒ **le 30 juin 2011,**

- de donner son avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques de Nexter Munitions
- de réviser les tarifs des services publics
- d'approuver une convention Commune/Promologis formalisant l'opération de 23 logements locatifs aux Arrious

- d'intégrer dans le domaine public les voies du lotissement « Le Marcadau »

⇒ **le 16 septembre 2011**

- de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme
- d'approuver une convention Commune/Société LIDL formalisant la prise en charge financière d'une partie des travaux d'agrandissement du giratoire RN 21 / avenue de la Chartreuse
- de renouveler les conventions avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour le développement culturel, pour la gestion et l'animation des Accueils de Loisirs

⇒ **le 21 octobre 2011**

de délibérer sur le problème du trafic de la RN 21 en demandant au Préfet et au Président du Conseil Général de constituer un groupe de travail

⇒ **le 21 novembre 2011**

- d'accepter l'adhésion des Communes d'ANGOS et de BARBAZAN-DEBAT à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes
- d'approuver une convention relative au dépôt des archives de la Commune aux Archives Départementales des Hautes-Pyrénées
- d'intégrer dans le domaine public les voies du lotissement « Les Près du Mouniquet »

⇒ **le 12 décembre 2011**

de recevoir les représentants des différentes structures intercommunales, auxquelles la Commune est adhérente, présenter leurs bilan et perspectives

La programmation culturelle à l'ECLA

<p>5 février - 16 h Théâtre Cie DES ALLUMÉS «Dix petits sketches»</p>	<p>22 février - 16 h 30 Enfant ETINCELLES THEATRE «Léon p'tit lion»</p>	<p>Mars - à définir Théâtre DELITS D'HUMOUR</p>
<p>15 avril - 16 h Théâtre Cie BUG'ART «Faims de mois»</p>	<p>18 avril - 15 h 30 Enfant Cie ELECTRONS LIBRES «Le grand cirque Patata»</p>	<p>4 mai - 19 h Concert NI VU NI CONNU «Humouristique et festif»</p>
<p>1er juin - 19 h Concert LES MEUF'IN</p>	<p>8 juin - 19 h Concert THE CHORD</p>	

ESPACE CULTURE ET LOISIRS : 24 avenue Jean-Jaurès (entrée parking par la rue des Pyrénées)